



OISANS TOURISME recrute

2 CONSEILLER(E)S en SEJOUR POLYVALENT(E)S en CDI

pour les bureaux d'informations touristiques
du BOURG d'OISANS et d'AURIS en OISANS



BOURG D'OISANS <https://www.bourgdoisans.com/>



AURIS <https://www.auris-en-oisans.fr/>

Rattaché à l'office de tourisme intercommunal OTI vous aurez les missions suivantes dans le bureau d'informations touristiques, géré par Oisans Tourisme. Ce poste est basé au bureau d'informations désigné. En fonction des besoins, vous pourrez être amenés à vous déplacer dans les autres offices du tourisme gérés par Oisans Tourisme.

CARACTERISTIQUE DES POSTES : POSTE en CDI à temps plein (35h/semaine) Echelon 1.2 /indice 1460



1820 € brut /mois* (Selon les saisons, travail les week end et jours fériés). **Prise de poste le 03.10.2022** – Envoi des candidatures à p.martzel@oisans.com



1820 € brut /mois* (Selon les saisons, travail les week end et jours fériés). **Prise de poste le 02.11.2022** – Envoi des candidatures à c.milhano@oisans.com

MISSIONS :

Accueil physique, téléphonique, numérique (mails, live chat) des clientèles touristiques en plusieurs langues. Gestion de l'espace accueil et boutique.

Vente au comptoir d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Missions complémentaires : récolte des informations auprès des socio-pros pour mise à jour de la base de données Apidae, actualisation du site web, diffusion sur les Réseaux Sociaux, identification des nouveautés presse.

COMPETENCES & QUALITES PERSONNELLES REQUISES

Maîtrise de deux langues étrangères dont l'anglais et de préférence le Néerlandais pour Le Bourg d'Oisans.

Bonne connaissance de sa destination touristique et de l'Oisans en général.

Maîtrise des logiciels métiers, notamment Apidae, et de bureautique.

Savoir s'adapter à des interlocuteurs variés : clients, professionnels du tourisme, personnels des offices de tourisme, prestataires techniques... Envers les clients, être aimable, souriant, capable d'écoute et d'analyse afin d'orienter les clients vers les produits adaptés à leur demande.

**Le salaire indiqué est le salaire minimum /mois touché sans la prise en compte des majorations de salaires du travail les dimanches et jours fériés qui s'ajouteront selon le planning établi (majoration de 50 % de l'heure le dimanche et de 100 % de l'heure les jours fériés) - Poste non logé - Tickets restos*